

DEMANDE DE CERTIFICAT DE VIE

- Carte consulaire (à présenter à chaque présence)
- Photocopie du passeport malagasy **ou** CIN malagasy en cours de validité pour la première demande auprès de l'Ambassade
- Une enveloppe timbrée avec suivi à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

NB : La présence de l'intéressé à l'Ambassade est obligatoire à chaque demande de certificat de vie.

Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 10H00 à 13h30

Retrait de dossier : Lundi au vendredi de 14H00 à 16h00

Délai de traitement: deux (02) jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet et du paiement du droit consulaire

Téléphone : **06 68 95 67 34**

Email : serviceconsulaire.madagascar@gmail.com